



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOIE TECHNOLOGIQUE

Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité de la série S2TMD

Conformément aux notes de service publiées au bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et aux bulletins officiels du 29 juillet 2021 et du 30 septembre 2022

À partir de la session 2023

Légende :

■ Évaluable chaque année ■ Non évaluable lors de l'épreuve d'EDS

Épreuve	Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité, conformément aux notes de service publiées au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et aux Bulletins officiels du 29 juillet 2021 et du 30 septembre 2022
Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	Pas de restriction du programme. Sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales. Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat. Épreuve écrite s'appuyant sur un corpus d'œuvres lié à la culture de la discipline artistique considérée.
Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	Pas de restriction du programme. Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale. Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat. Épreuve pratique d'interprétation artistique + entretien.